

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez M. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 13.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 11.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	101. au-dessus	52 deg.	27 pou. 8 lig.	Nord.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. 25 n.	0 h. m. 59	6 h. 40 n.	Dernier quart.	27	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 11 avril 1839.

NOUVEAUX SCANDALES. — ÉLECTIONS D'AMBERT.

Les scandales des dernières élections retentissent à la tribune ; ils se révèlent chaque jour avec une effrayante multiplicité.

Il est avéré maintenant que les fonds secrets ont été employés à des manœuvres coupables ; qu'ils ont servi à payer des journaux infâmes qui lançaient la calomnie et la diffamation contre tous les candidats de l'opposition.

M. Martin (du Nord) a nié que l'administration eût fait les frais du *Bulletin français* ; M. Isambert a prouvé matériellement qu'il mentait.

M. Martin a nié que des menaces eussent été faites à des fonctionnaires publics ; M. Dupin vient de prouver que, dans l'élection d'Ambert, le sous-préfet de cet arrondissement avait dit à des fonctionnaires publics : « Vous venez de voter ; nous connaissons votre vote ; vous êtes destitués. » Des circulaires ministérielles ont été adressées aux préfets, dans ce sens : Si les préfets gardent tous le silence, c'est qu'ils ont pour cela d'excellents motifs ; ils ne veulent risquer ni leur avenir, ni leurs places.

Qu'y a-t-il d'étonnant d'ailleurs que des fonctionnaires aient été menacés de destitution s'ils ne servaient pas activement le gouvernement, quand la presse ministérielle soutenait que les fonctionnaires publics devaient venir activement à son aide ?

Nous avons, à l'époque des élections, signalé sur ce point les doctrines du *Courrier de Lyon*, reproduites dans les autres feuilles ministérielles des départements. Ainsi, d'une part on effrayait les électeurs par la crainte de la guerre et de l'anarchie, de l'autre on les livrait à toutes les sollicitations corruptrices des agents de l'autorité.

Il y a eu de la part du ministère du 15 avril abus d'autorité, abus flagrant, constaté dans tous les arrondissements. Le *Courrier de Lyon* se sert des paroles de M. Rivet pour défendre ses actes. Qu'a dit notre ancien préfet ? « Que les circulaires qu'il a reçues sont de deux sortes : les unes publiques, les autres secrètes ; et que ces dernières ne contenaient rien qui fût contraire à l'honneur. » Mais il a ajouté : « Je ne parle point ici de la correspondance occulte de tout temps établie entre les préfets et le ministère de l'intérieur ; c'est le secret de l'administration. » Que signifient alors la correspondance secrète, les circulaires particulières, s'il y a en outre une correspondance occulte, sans caractère officiel, qui ne peut être livrée à la publicité de la presse et de la tribune ? Ne comprend-on pas dès lors que dans cette correspondance se livre toute la pensée du pouvoir ?

Pourquoi M. Rivet n'a-t-il pas affirmé également qu'elle ne contenait rien de contraire à l'honneur ? Il l'aurait fait, d'ailleurs, que cette déclaration aurait été sans valeur aux yeux du pays ; elle n'aurait pas détruit les faits qui surgissent de tous côtés.

M. Rivet, dit le *Courrier*, avait refusé de soutenir la candidature de M. Martin et il n'a pas été destitué. Sait-il dans quelles conditions M. Rivet s'est trouvé placé ? sait-il si son acceptation de la candidature de Brives n'a pas été le motif qui a empêché que sa destitution ne fût rendue publique ? D'ailleurs le gouvernement n'avait guère besoin de destituer M. Rivet pour combattre vigoureusement l'élection de M. Sauzet, il pouvait largement se fier au zèle et aux amis de M. Martin ; il savait que ces messieurs entendent parfaitement les manœuvres électorales, et la neutralité de M. Rivet pouvait lui paraître suffisante.

On a raison de crier à la fraude et à la corruption, quoi que puisse dire le *Courrier de Lyon*, quand un ministre ose

dire à un sous-préfet qu'il tient à sa disposition une somme de 300,000 fr. pour faire réussir son élection. Voilà ce qui vient d'être révélé par M. Dupin, ce qui est affirmé par un ancien député doctrinaire. On a raison de dire qu'il y a eu corruption, quand on a prodigué pour d'ignobles services l'étoile de la Légion d'Honneur, quand on a même promis à des électeurs l'exemption du service militaire pour leurs fils. L'élection de M. Rosamel a été entachée de faits de corruption si graves que la chambre a cru devoir ajourner son admission.

Le sous-préfet d'Ambert est mandé à Paris par M. de Gasparin. On va fabriquer des versions mensongères, trouver des biais, contester des assertions véridiques. M. de Gasparin n'abandonnera pas son intime ami, M. de Montalivet, dans une pareille situation ; mais tous ses efforts n'empêcheront pas le pays d'être éclairé et de savoir à quel prix M. Rosamel a été élu à Ambert. Si son élection de Toulon a été aussi chèrement achetée, on peut dire que M. le ministre de la marine a singulièrement usé et abusé des fonds qui lui étaient confiés pour le service de l'Etat.

M. Duprat, député ministériel, rapporteur de l'élection de M. Duvergier de Hauranne, a eu la douleur de donner lecture à la chambre de deux lettres par lesquelles deux fonctionnaires publics cherchaient à intimider la conscience du maire de l'arrondissement et du juge de paix, fonctionnaire révocable. C'est ainsi qu'on a fait des élections libres ; c'est ainsi que le gouvernement, non satisfait des avantages que lui assure un injuste monopole, tend encore, par l'organe de ses affidés salariés, à fausser l'esprit des choix électoraux par la calomnie et la menace.

On nous répond que tous les ministères, sous la Restauration et depuis, en ont fait autant. Cela n'est pas une réponse ; car, si les autres ont failli, leur exemple ne vous autorise pas à faire comme eux. Si vous prétendez le contraire, nous dirons, à notre tour, qu'un pareil gouvernement, pour qui les fautes sont des traditions respectables, est un mauvais gouvernement qu'il faut anéantir. Quand donc nous vous disons de rompre avec le passé et d'être moraux, nous parlons en hommes d'ordre et de conservation. C'est nous qui sommes les conservateurs, vous qui êtes les anarchistes !

Mais, dites-vous, la doctrine de l'impassibilité du gouvernement en matière d'élections est absurde. — Il faut s'entendre : absurde, oui, si vous exigez de lui un mutisme absolu. Il est tout simple que le pouvoir, dans les feuilles qui lui sont dévouées, expose ses actes et défende sa cause ; mais qu'il distribue des secours, qu'il promette des places ou des honneurs à ceux qui doivent le juger, qu'il menace de sa rancune les fonctionnaires qui ne pensent pas comme lui, voilà ce qui ne se peut tolérer. Vous avez donné pour l'église de Semur : c'était dans l'intérêt de M. Vatout ; vous avez donné pour l'église de Beaune : c'était afin de combattre M. Mauguin. Y a-t-il là contradiction ? pas le moins du monde ; il y a corruption de part et d'autre. Que fallait-il faire ? Il fallait s'abstenir, n'influencer personne, et attendre le résultat des élections. On répète que le monde est ainsi fait, que les ministères agissent comme tout le monde, et que leurs successeurs ne feront pas autrement. C'est un malheur ; mais ceux qui luttent contre les tendances immorales de l'époque sont les honnêtes gens, les autres sont les corrompus ou les corrupteurs. Il n'y a pas de milieu.

On dit encore que l'opposition publie des pamphlets, et que le pouvoir ne peut rester désarmé. L'opposition, n'ayant pas d'action directe dans l'Etat, est bien obligée de montrer ce qu'elle est par des paroles. On a foi ou l'on n'a pas foi en

elle ; c'est là qu'est le triomphe ou la défaite de l'opposition.

Quant au pouvoir, c'est par ses actes qu'il mérite l'estime ou le mépris du pays ; c'est par des actes qu'il parle aux électeurs : non des actes de corruption, mais des actes de gouvernement qui s'adressent à tous. L'opposition d'ailleurs fait la guerre à ses frais, tandis que le pouvoir, pour subvenir aux débours nécessités par l'impression et la distribution des plaidoyers qu'il publie, puise dans les caisses de l'Etat.

Ainsi, qui paiera les appointements des places données aux défenseurs du 15 avril tombé ? Qui soldera tous les mémoires des imprimeurs ? qui les estafettes ? qui les voyages des préfets ? qui les rédacteurs extraordinaires ? Le budget, toujours le budget ! Et cet infâme *Bulletin français*, qui a été rédigé sous l'inspiration du ministre de l'intérieur, n'est-ce pas le budget qui en a fait les frais ? M. Martin (du Nord) est bien osé, de prétendre le contraire ! Ne sait-il pas que le *Bulletin* avait pour rédacteur en chef apparent un homme de paille, qui recevait les ordres de M. Boutmy, lequel n'était lui-même que l'associé d'un autre personnage trop fameux, qui a dirigé les élections ? Des voix nombreuses, à la négation effrontée de M. Martin (du Nord), ont répondu par un démenti dégagé de toute réticence, et cet ancien ministre le méritait bien.

Le *Journal des Débats* aura beau dire qu'on calomnie la couronne en supposant qu'elle n'est pas étrangère aux difficultés qui fatiguent la France et compromettent sa sécurité ; il aura beau dire qu'on lance contre elle de perfides insinuations, on en continuera pas moins à croire qu'un ministère centre gauche était possible et l'est encore. On sait fort bien que les résistances des jacqueminotistes ne sont pas sérieuses ; que, sur un signe de la cour, toute cette contre-coalition se dissiperait et passerait en partie sous la bannière de M. Thiers, voire même de M. Barrot. C'est de leur côté qu'est la majorité, c'est de leur côté que penche la chambre ; il faut toute l'influence de la couronne pour empêcher une combinaison qui résulte de la situation. Qu'on fasse tant qu'on voudra surgir des incidents, la réalité est là. La coalition n'a qu'un seul tort, grave et immense ; c'est de s'être montrée faible et timide, alors qu'elle devait parler avec fermeté, et dire par la voie de la presse ce qui s'est passé entre la couronne et les candidats au pouvoir.

M. le maréchal Soult est venu, ces jours passés, déclarer à la tribune de la chambre des pairs que la couronne s'était montrée fort conciliante pendant toute la crise ministérielle, qu'on ne pouvait lui adresser à cet égard le plus léger reproche. Aussitôt la presse ministérielle s'est emparée des paroles du maréchal et s'est écriée : Le maréchal a le droit d'être cru sur parole ; le roi avait accepté *hommes et choses*.

Il nous semble qu'après cette déclaration, messieurs du parti de la cour auraient dû se tenir pour fort satisfaits, et attendre tranquillement la fin de la vérification des pouvoirs à la chambre des députés, avant d'amener la discussion sur les causes de la prolongation de la crise ministérielle.

La couronne n'est-elle donc pas désormais suffisamment garantie ?

L'émeute a menacé Paris ; à qui le reprocher ? à la coalition. Les ateliers se ferment, les deux tiers des ouvriers de la capitale sont sans travail ; à qui la responsabilité encore ? à la coalition. A la vérité, le pays n'est pas aussi prompt à accepter certaines déclarations que messieurs du *Journal*

Une aventure de 1830.

Vers le milieu du mois de juillet 1830, qui, on se le rappelle, fut doré par un soleil si éclatant, un homme de soixante ans environ, vêtu d'une redingote usée, et qui cachait mal le dénûment de son propriétaire, mais le regard fier et la taille élevée, entra dans la cour d'un bel hôtel de la rue du Bac, et se mit à examiner les lieux avec une attention tellement soutenue qu'elle n'échappa ni au portier retiré dans sa loge, ni au commissionnaire du coin qui, couché sur ses crechets, à l'ombre de la porte cochère, se préparait à dormir comme un lazzaroni durant la grande chaleur du jour. Cet homme s'avança enfin vers la loge du portier.

— Dumont ! s'écria-t-il en regardant le pavé de la cour, holà ! Dumont !

Le carreau mobile de la fenêtre s'ouvrit, et une figure réjouie parut tout d'un coup.

— Qu'est-ce que c'est que ce Dumont ? Il n'y a pas de Dumont dans l'hôtel.

— Comment ! Dumont n'est plus le portier de l'hôtel ? Il n'est pas mort, j'espère ?

— Je ne sais pas, Monsieur.

— Mme Mathieu ? demanda l'inconnu.

— Mme Mathieu !... Je ne connais pas de Mme Mathieu par

conduisant le questionnaire sur le pas de la porte cochère ; en nez à droite et après la rue St-Dominique, la troisième porte à gauche, c'est là ; Mme Mathieu, une fruitière.

— Une fruitière ? allons donc... Mais qui habite cet hôtel ?

— Mme la comtesse de Thurgis.

— De Thurgis... Mme Mathieu est donc à la campagne ? Et, sans attendre la réponse du portier, cet homme se plaça dans la

rue, vis-à-vis de l'hôtel ; il l'examina avec la plus grande attention, puis il rentra dans la cour, compta les fenêtres, les portes, les étages, s'avança vers l'écurie dans laquelle il entra.

— C'est bien ici, je ne me trompe pas.

— Monsieur veut voir Mme de Thurgis ? demanda le portier.

Au fait, pourquoi pas ? pensa l'inconnu, en jetant sur sa toilette plus qu'équivoque un regard de défiance ; mais il se rassura en songeant que sa pauvreté n'était qu'apparente, et que l'histoire de son malheur devait plutôt attirer le respect que la pitié.

— Oui, je verrai Mme de Thurgis.

— Au premier, la porte à droite.

Il y a des individus qui semblent destinés à porter le poids des malheurs d'une nation ; ils ont l'infortune commune et la douleur privée. Si on livre une bataille, c'est leur sang qui coule ; puis, de blessés, ils deviennent prisonniers. Si l'ennemi souille le territoire de la patrie, c'est leur champ qui est ravagé, détruit ou confisqué, leur maison brûlée et leur famille dispersée ; enfin, quand le pays se relève, eux demeurent accablés sous leurs infortunes domestiques. C'était là l'histoire du capitaine Mathieu, qui allait se présenter devant Mme de Thurgis. M. Mathieu était le fils d'un riche mercier de Paris, qui, dès le collège, animé par l'éducation militaire que l'on donnait à la jeunesse sous l'empire, avait décidé dans sa jeune tête qu'il ferait partie de l'armée française. Au sortir du lycée, il s'engagea dans un régiment de cavalerie, malgré le vœu de son père, dont il était l'unique enfant. Un jeune homme fort, vigoureux et raisonnablement élevé comme l'était Mathieu à dix-huit ans, ne devait pas rester long-temps soldat ; il fut bien vite sous-lieutenant. Une action d'éclat lui fit obtenir la croix ; une bataille, qui éclaircit les rangs de l'état-major de son régiment, lui valut une lieutenance. Il revint alors à Paris ; son père avait

augmenté sa fortune et s'était retiré du commerce.

— Tu es ici pour six mois, lui dit le vieux mercier ; après tu partiras de nouveau, et Dieu sait si je te reverrai jamais. Notre vie à tous deux ne tient qu'à un fil : d'une part, parce que je suis vieux, et de l'autre, parce que les champs de bataille dévorent de préférence les jeunes gens comme toi. Cependant je suis riche, et il m'est pénible de penser que mon hôtel de la rue du Bac, que ma belle terre de Normandie, passeront à des collatéraux que je n'aime pas, et qui spéculent peut-être sur les deux chances que nous avons contre nous. Marie-toi ; dans ton absence, je veillerai sur ta femme et elle me soignera ; tu auras un enfant, et si tu meurs avant le temps, nous aurons du moins un héritier.

Ce vœu était trop raisonnable pour que le lieutenant Mathieu eût quelque objection à faire ; il avait d'ailleurs remarqué, depuis son arrivée à Paris, une jeune personne dont la beauté l'avait touché et il la désigna à son père.

— Rosalie Durand ? lui dit le père, c'est une orpheline qui vit retirée chez un oncle pauvre et qui elle-même n'a pas le sou ; mais elle vient de parents honnêtes et nous n'avons pas besoin de fortune. J'y gagnerai, moi, d'ailleurs, de n'avoir pas sur les bras une belle-mère, toujours ennemie naturelle de sa nouvelle famille. Je vais demander sa main.

Le mariage se fit sans retard ; c'était une fortune inespérée pour Mlle Rosalie Durand, qui, d'ailleurs, ne fut pas insensible à l'air martial et à la taille élevée du lieutenant de cavalerie. M. Mathieu le père, après avoir ainsi lié son fils, qui était fort heureux dans son ménage, chercha à le persuader de quitter une carrière dangereuse et dont il n'avait pas besoin pour sa fortune ; mais ces dangers même excitaient le lieutenant à rentrer dans la lice ; il voyait ses camarades monter en grade et il se reprochait son inaction.

des Débats et du journal la Presse; il n'est pas payé pour être crédule, il paie trop pour n'être pas défiant. Voilà ce qu'on a sans doute compris en haut lieu, et voilà pourquoi on a lancé à la tribune le sabreur le plus arrogant de la chambre. L'homme qui a tué Dulong, qui a toujours à la bouche des paroles de menace, qui fait de la *crânerie* bouffonne, n'a pas eu l'honneur d'une réponse; les députés qu'il interpellait se sont croisés les bras; les cris à l'ordre! de leurs collègues ont eu raison des intempestives interpellations du signataire du traité de la Tafna. La couronne n'a donc à opposer aux défiances du pays que l'affirmation du maréchal Soult.

Jusqu'ici un profond mystère a existé relativement aux motifs qui ont amené la rupture de M. le maréchal Soult avec M. Thiers, mais les causes ignorées de ce grand événement viennent enfin d'être révélées pour l'instruction de la France et des hommes politiques.

On rapporte que M. Thiers, à l'époque où il faisait partie du ministère du 11 octobre, a écrit à un personnage éminent, sur la discrétion duquel il croyait pouvoir compter, une lettre dans laquelle il faisait de l'illustre maréchal un portrait peu flatteur. Selon lui, M. Soult était un ambitieux dont toutes les vues tendaient à l'agrandissement de sa position et de sa fortune, et capable de tout, même de trahir la royauté de juillet, pour arriver à son but.

M. Thiers croyait sa confiance bien en sûreté, mais il avait affaire à un grand brouilleur de cartes qui, voyant l'ardeur du maréchal à faire entrer l'ancien ministre du 11 octobre dans une nouvelle combinaison, a exhumé la fatale lettre et l'a mise sous les yeux de M. Soult. On comprend le désappointement et l'indignation de ce dernier, prêt à associer au cabinet dont il devait être le chef un homme qui avait eu sur son compte une telle opinion exprimée en des termes peu flatteurs. Tout a été rompu dès ce moment, et le confident de M. Thiers a atteint son but, qui était de rendre impossible l'union de ces deux hommes.

(Gazette de France.)

M. Edgar Quinet a ouvert hier son cours de littérature comparée, au milieu d'un auditoire nombreux. M. Quinet a d'abord établi avec netteté et précision l'utilité d'un cours de littérature ayant pour but de nous initier au génie de la littérature étrangère. Il s'est ensuite demandé si ce cours pouvait avoir lieu à Lyon, si le goût des lettres pouvait se marier aux tendances industrielles de notre grande cité; puis, entrant dans l'examen de l'industrie, il l'a montrée comme une des faces de l'intelligence humaine, il l'a montrée apte à s'associer à tout ce qui est beau et utile.

Il s'est posé la question de savoir s'il y avait lieu, au milieu de l'état actuel de notre civilisation, de donner une originalité littéraire à nos grands centres de population, ou bien s'il fallait les associer complètement au mouvement de la littérature de Paris. Il a ajouté : « Depuis 1789, les barrières qui séparaient les provinces françaises sont brisées, il n'y a plus que des départements français, il y a une France; il faut qu'il y ait unité dans sa pensée littéraire, comme il y a unité dans son organisation politique. »

Les rapports des peuples sont devenus plus faciles, plus prompts. Ils communiquent entre eux, ils se connaissent; on ne peut donc rester étranger à leurs travaux intellectuels, à leur littérature. Si Homère vivait de notre époque, il posséderait la littérature allemande, anglaise, italienne, comme il posséderait la littérature de toutes les républiques de la Grèce.

La France ne peut plus rester un peuple solitaire, travaillant sa pensée sans s'occuper de la pensée des peuples étrangers; le siècle de Louis XIV n'est plus possible; il n'est pas permis à un grand écrivain de notre époque de ne pas connaître Byron ou Goethe.

La France a touché à tous les peuples d'Europe par les conquêtes; le fer a rapproché au lieu de diviser. Nous avons été nourris avec des idées de gloire qui nous transportent en imagination dans les diverses contrées que nos soldats vainqueurs ont parcourues.

La communication rapide des idées, leur comparaison doivent achever ce que la victoire a commencé.

M. Quinet a démontré que c'était une erreur de penser que l'esprit se fatiguait et pouvait perdre de son énergie en abordant des études multiples. — Plus nous voyons, plus nous avons étudié de choses, et plus notre esprit s'agrandit, moins il conserve d'erreurs, de préjugés; il gagne donc en se développant. Il y a, d'ailleurs, des nécessités qui tiennent aux époques; il n'est pas permis de nos jours de faire de la littérature une étude à part, et de négliger les questions ardues de la philosophie et de la politique.

Il a terminé en annonçant que, dans son cours, il suivrait le progrès de la littérature chez les peuples anciens et modernes, et dans les diverses époques littéraires qui se sont produites, en l'envisageant dans ses rapports avec la religion, les beaux arts et la philosophie; qu'il ferait cet examen sans se préoccuper de donner la prédominance à telle ou telle époque, à telle ou telle

Sur ces entrefaites la guerre de Russie éclata; alors le lieutenant fut comme le coursier qui entend le son du clairon. Il voulut partir; le ministre de la guerre ordonnait, il fallait obéir entre le devoir et une démission déshonorante, quand on la donne au moment du danger; il n'hésita pas, et tout baigné des pleurs de son père et de sa femme, il courut rejoindre son régiment. Son courage fut récompensé; à la première bataille il était capitaine; mais comme tous nos vœux ne se réalisent pas, son père lui écrivit qu'il était déçu de ses plus chères espérances : Mme Mathieu n'était point enceinte.

On sait les premiers succès et les derniers revers de la campagne de Russie. Le capitaine Mathieu partagea les mauvais jours de l'armée, son régiment périt presque tout entier, et lui-même, arrivé au pont de la Bérésina, fut atteint par la lance d'un cosaque et laissé pour mort sur les rives de ce fleuve, où sont ensevelis tant de nos braves.

Les cahots d'une ambulance non suspendue le rappelèrent à la vie et à la douleur; il croyait être emporté vers la France, il allait en Sibérie. Les Russes lui voyant quelques bijoux précieux, et ce luxe de linge qui, sous l'uniforme même d'un simple capitaine, décèle un homme riche, l'avaient pris avec eux comme un prisonnier dont la rançon pouvait être productive. Cette spéculation de ses ennemis lui sauva la vie sans les enrichir; car une fois sur la route de la Sibérie, les prisonniers furent tellement mêlés, confondus, divisés et subdivisés en catégories, qu'il échappa à l'œil cupide de ses premiers maîtres et partagea le sort commun. Sa blessure était peu grave, elle guérit; il fut envoyé au fond de la Sibérie et employé au travail des mines. Enseveli dans ces demeures souterraines, il ignora pendant seize ans le sort de la France, celui de son empereur et même celui du monde. Il avait bien été stipulé, lors de l'avènement des Bourbons, que les prisonniers de la grande armée nous seraient

écoulés. On doit étudier la littérature de chaque peuple en elle-même, voir ce qu'elle a d'intrinsèque, ce qu'elle vaut, sans se perdre dans des examens de rapports souvent faux, souvent sans utilité; le naturaliste éclairé procède ainsi, il ne s'amuse pas à dissenter sur les différences qui existent entre le cèdre du Liban et l'olivier de l'Attique.

L'analyse que nous venons de donner de la première leçon de M. Edgar Quinet est fort incomplète, mais elle suffit pour indiquer la marche que suivra ce jeune professeur. Nous devons dire tout d'abord qu'il a produit une sensation profonde dans son auditoire, que sa parole a été accueillie avec beaucoup de faveur. M. Quinet, quoique riche dans son expression, ne dit pas un mot qui n'ait une valeur, ne jette pas une phrase qui ne traduise une pensée incisive ou profonde.

On raconte le fait suivant :

Hier soir, une jeune dame vêtue d'un costume d'homme sortait du Gymnase, accompagnée d'un cavalier. Une querelle s'engagea entre elle et un militaire de la garnison qui tira son sabre, et lui fit une profonde blessure à la tête. Elle a été immédiatement transportée chez M. Mauguin, pharmacien, qui lui a prodigué les premiers soins. On pense que la blessure n'est pas mortelle.

Ce matin, le bateau à vapeur la *Ville de Genève*, qui remontait la Saône pour aller se faire réparer dans la gare de Vaise, a touché les roches du Pont-de-Pierre, et s'est enfoncé. Le pont est entièrement couvert, et l'on ne voit que la cheminée qui sort de l'eau. Le bateau est amarré à l'une des piles du pont, sur la rive droite. Au moment où la voie d'eau s'est déclarée, des femmes et les gens de l'équipage ont pu s'embarquer dans la chaloupe et gagner le bord sans accident.

L'opéra le *Giaour* continue à être joué avec succès; des coupures faites avec beaucoup de tact, à la seconde représentation, ont débarrassé l'action de quelques lenteurs, et rendu sa marche plus vive et plus rapide. La musique de cet ouvrage, écrite dans les moyens de chacun des acteurs qui y jouent, fait ressortir davantage leurs qualités, condition de succès que n'ont pas toujours en province les pièces écrites à Paris.

Le public doit encourager les tentatives artistiques en province et applaudir aux efforts qu'on y fait pour produire des œuvres de quelque valeur.

Paris, 9 avril 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Dans les soirées de samedi et de dimanche, près de 400 arrestations ont eu lieu dans les rassemblements formés aux abords de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis.

Dès hier et aujourd'hui un grand nombre de mises en liberté ont eu lieu.

Les boulevards ont repris leur aspect accoutumé, et il ne reste plus aucune trace des événements de la semaine dernière.

— La cour royale de Paris, saisie de l'affaire des troubles de l'église St-Jacques, à Reims, à l'occasion de la mission, a rendu un arrêt par lequel elle renvoie tous les inculpés devant la cour d'assises de la Marne.

— La cour s'enrichit de titres nouveaux. On vient de voir apparaître dans le *Moniteur parisien*, pour une seule réception, M. le duc de Marmier et M. le comte de Gasparin.

— La banque d'Angleterre a nommé gouverneur, pour 1840, John-Henri Pelly. Il y a en outre 84 directeurs.

— La continuation des vents d'est et de nord-est empêche les arrivages d'Amérique dans les ports anglais.

— Voici une curieuse anecdote que rapporte le *Temps* :

Les rêves insensés qui se font parmi les gens de cour dépassent tout ce qu'on peut imaginer. La chambre, avec son indépendance et sa prérogative, les inquiète et les fâche.

« C'est un nouveau serment du Jeu-de-Paume que semblent préparer les députés », disait à la table même du roi, il y a quelques jours, à un officier supérieur de la garde nationale, un de nos courtisans ultra-royalistes.

Puis il parlait avec chaleur du système du roi, des hommes impossibles, des factieux de la gauche, de la sédition parlementaire, et demandait jusqu'à quel point on pouvait compter sur la garde nationale.

« Monsieur, lui répondit l'officier interpellé, la garde nationale est dévouée au roi, aux institutions, à la dynastie; mais si une circonstance, heureusement impossible à supposer, établissait un jour un conflit entre le roi et la représentation nationale, et que la garde nationale dût choisir, son choix ne serait pas douteux; elle serait pour la représentation nationale. »

rendus; mais le cauteleux Alexandre n'avait qu'imparfaitement rempli cette clause du traité, et, sans calomnier les Bourbons, on peut dire qu'ils ne portaient pas aux soldats de Napoléon une assez grande somme d'affection pour s'enquérir avec intérêt de quelques prisonniers oubliés à huit cents lieues de Paris.

Une circonstance particulière tira le capitaine Mathieu des mines de la Sibérie et lui fit reprendre le chemin de la France; il apprit en même temps la double occupation des alliés, la funeste bataille de Waterloo, le règne des Bourbons, la mort de l'empereur et le changement de drapeau que venait de subir la France. Comme si les choses physiques et qui frappent continuellement les yeux devaient le toucher davantage que d'autres, ce fut cette dernière nouvelle qui l'attrista plus que tout le reste; il pleurait de rage en songeant que les couleurs de notre drapeau tricolore s'étaient effacées, que le glorieux étendard qui avait brillé à Marengo, aux Pyramides, à Austerlitz, à Iéna, était devenu un signe prosaïque et séditieux. Depuis plus de seize ans, il n'avait point de nouvelles de sa famille; il ignorait si son père vivait, le sort de sa femme; et à pied, sans autre espoir que la pitié des Russes, il reprit le chemin de la France. Les misères de ce voyage ne peuvent pas se dire; il ne fut assuré de ne pas mourir de faim que lorsqu'il eut repassé nos frontières. Trop ennemi du drapeau blanc pour s'adresser aux autorités, il implorait plus volontiers la charité des vieux soldats comme lui. Une fois à Paris, il respira et prit le chemin de la rue du Bac. Sur le pont Royal, il rencontra un de ses camarades qui le reconnut et lui offrit sa bourse; Mathieu refusa et poursuivit son chemin.

— Madame est dans sa chambre, lui dit un domestique, quand il fut chez lui; si monsieur veut attendre un moment au salon?

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 avril.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

M. ISAMBERT : M. Martin (du Nord) a dit que le *Bulletin français* avait paru long-temps avant les élections; je possède le premier numéro, qui n'a paru que le 25 février, et qui déclare qu'il paraît précisément à l'occasion des élections. (On rit.) Il a dit encore que ce journal avait rempli les formalités voulues par la loi. Eh bien! ce journal, qui devait déposer un cautionnement de 50,000 f., n'a été obligé qu'à verser 25,000 f.; il y a là une contravention formelle. Bien plus, ce journal qui ne devait paraître que les dimanches, a paru tous les jours; seconde contravention. Mais il y a là une troisième contravention que la chambre pourra constater par une enquête.

Ce journal a été envoyé en franchise, par un sous-préfet, aux maires de son arrondissement, sous la bande du *Bulletin des Lois*.

A gauche : Quel sous-préfet ?

M. ISAMBERT : Celui de Pontivy. Le numéro du 27 février a été expédié par la poste au nombre de 136,397 exemplaires. (Mouvement.) De plus, un très-grand nombre d'exemplaires a été expédié par la diligence, et le directeur-général des postes a recommandé à ses employés de veiller à la distribution de cet écrit, sous peine de destitution. Il est vrai qu'on a trouvé sa circulation trop franche et qu'il a été blâmé. Le fait est notoire, il est à la connaissance de plusieurs députés; mais je sais bien qu'on ne dresse pas un procès-verbal de ces choses-là. (On rit.)

M. DE GASPARIN répond que dès le 1^{er} avril, jour de son entrée en fonctions, le pouvoir du roi a fait compléter la cautionnement du *Bulletin français*.

M. MAUGUIN : Il est certain que le *Bulletin* n'a pas été envoyé à la fois à tous les préfets sans un ordre parti du centre de l'administration, et que cet ordre était signé Montalivet. Je prie M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien faire des recherches à ce sujet dans ses bureaux; je suis sûr qu'il s'en acquittera avec la franchise dont il a donné des preuves dans les explications qu'il vous a présentées. (On rit.)

M. DE GASPARIN : Je déclare qu'il n'existe dans les bureaux aucune trace d'un pareil ordre. (Bruit.)

M. DURAND (de Romorantin) : Je demande à la chambre la permission de lui lire un court passage du *Journal de Loir-et-Cher*, publié la veille même des élections. (Lisez! lisez!)

« Les 213 et ceux qui partagent leur opinion, c'est le désordre, l'anarchie et la ruine de tout ce que nous avons conquis depuis cinquante ans, c'est la république et la guerre! Et si vous les nommez, la guerre qu'ils vous apporteront pour remède sera la plus terrible et la plus implacable, car les puissances du Nord, lassées d'avoir toujours à lutter avec nous, ne viendront plus les unes après les autres, comme du temps de la République, mais toutes ensemble, et elles ne poseront les armes que quand elles nous auront mis dans l'impuissance de faire le moindre mouvement d'ici à cinquante ans. » (Mouvement d'indignation à gauche et à droite, agitation au centre.)

Et contre qui étaient dirigées ces accusations? Contre M. Ragué de l'Épine, qui a siégé assez long-temps parmi vous pour que ses opinions modérées soient bien connues; contre un riche propriétaire qui donne à l'État toutes les garanties de sagesse, de prudence et de modération, et enfin contre moi qui, en dépit des infâmes calomnies dont on a voulu m'accabler, ai reçu des électeurs un nouveau gage d'estime et de confiance. (Très-bien! très-bien!)

Il importe donc que la chambre sache si cette œuvre ignoble émanait de l'administration supérieure, ou si le journal était écrit sous l'inspiration du préfet.

A gauche : L'enquête! l'enquête!

M. MARTIN (du Nord) : J'ai déclaré que le ministère n'avait rien écrit ni fait écrire... (Soulèvement à gauche. Vives réclamations.)

Si la chambre a pris le parti d'adresser des interpellations aux anciens ministres sans leur permettre de répondre, il est clair qu'il n'y aura pas d'explications; chaque fois que nous ouvrons la bouche, on nous accueille par des cris et des murmures. Je disais et je le répète que je suis autorisé à déclarer que M. le ministre de l'intérieur n'a fait faire aucun écrit qu'il soit, pas plus celui qu'on vient de lire qu'aucun autre. (Vives dénégations à gauche.)

Une voix : Toute la France sait le contraire.

M. DE VALLON assure que ces publications scandaleuses ont été faites dans son département. Il déclare qu'il est étonné de l'assurance avec laquelle les ministres désavouent toute participation à ces publications qui ont donné lieu à de grandes injustices. Il s'engage à déposer sur le bureau des pièces qui établiront ce qu'il avance, et il croit que la chambre ne peut se dispenser d'ordonner une enquête à ce sujet.

M. BUGEAUD : On dit que la presse subventionnée a commis des écarts. Mais la presse qui est largement subventionnée par les passions qu'elle enfante a-t-elle été plus modérée? On nous a appelés députés *serviles*, et pourquoi? Parce que nous avons défendu toutes les administrations qui se sont succédées. (On rit.) Mais si nous les avons défendues, c'était à condition qu'elles serviraient notre politique. (Adhésion au centre. — On rit à gauche.)

Le capitaine, qui connaissait les lieux, traverse le salon, voit une porte entrouverte, et pénètre dans la chambre de Mme de Thurgis.

— Rosalie ! s'écria-t-il, Rosalie ! C'était sa femme.

Mme de Thurgis était une femme de quarante-cinq ans environ, belle encore, d'un caractère franc et droit, d'une ame élevée, digne en un mot du choix que jadis avaient fait d'elle vieux mercier Mathieu et le jeune lieutenant de l'empereur. Elle se leva avec majesté et ouvrit ses bras à l'homme qui avait aimé le premier, et dont le souvenir lui avait toujours été sacré.

— Oui, Mathieu, lui disait-elle en le serrant dans ses bras, en mouillant de larmes ses cheveux blancs, oui, c'est toi, toi que j'aime, toi que j'ai tant pleuré... Dieu soit béni! tu vis, tu vois... pardonne-moi... Je suis mariée.

— Mariée ! s'écria Mathieu.

En ce moment, on entendit, dans le salon qui précédait la chambre de Mme de Thurgis, un bruit d'éperons, et un homme d'une cinquantaine d'années environ, grand, d'une figure noble, et revêtu de l'uniforme de capitaine de la garde royale, entra dans l'appartement. Les bras de Mme de Thurgis entourèrent encore le cou du capitaine Mathieu.

— Mon mari, dit-elle à M. de Thurgis, voilà mon mari.

— Votre mari, madame la comtesse !

— Oui, monsieur le comte, le mari de la veuve Mathieu.

Ces deux hommes se regardaient avec cette indécision qui hésite à traduire un geste en une insulte ou en une proposition; puis M. de Thurgis courut à un meuble qu'il ouvrit, fouillant dans une liasse de papiers, il en choisit un et le présenta au capitaine Mathieu :

— Lisez, monsieur, lui dit-il.

L'amour de la vérité m'inspire seul dans ce que j'ai dit sur la presse; car je ne suis pas ennemi de la presse, je ne lui en veux pas. Sans elle, mon nom ne serait pas connu; je lui dois d'être, pas. Sans elle, un véritable objet de curiosité. (On rit.) On veut voir cette espèce d'ogre politique (on rit), cet orateur de corps-de-garde (on rit), ainsi que m'a nommé mon honorable collègue M. Timon-Cormenin dans ses biographies. Je n'en veux pas à la presse, je la remercie même, je lui dois ma célébrité. Elle est telle, qu'un jour, entrant dans le salon d'un préfet, j'allai tant de monde qu'on fut obligé d'ouvrir un autre salon, tant l'affluence fut grande. (Nouvelle hilarité.) Vous voyez donc que je n'ai pas à me plaindre de la presse; mais ce que je vais dire, je l'ai depuis long-temps sur mon cœur patriotique, j'ose le dire (on rit), et c'est précisément parce qu'il est patriotique que mon devoir est de signaler au pays une nouvelle aristocratie plus envahissante et plus oppressive que celle que nous avons achevée en 89.

A gauche: Comment! achevée? La presse fait remonter ses calomnies jusqu'au sommet de l'édifice social, et, quand on calomnie le chef de l'Etat, on s'expose à tout renverser. Eh bien! un illustre maréchal, à la pose à tout renverser, a rempli dignement, il y a deux jours, la mission de combattre les calomnies de la presse. La presse a cherché à tout renverser, à atténuer les déclarations si chères, si franches du maréchal, et cette même presse, qui positives et si hautes les exploits et la capacité de l'illustre guerrier, s'est empressée de lui jeter de la boue à la figure. (Vive réclamation à gauche.)

J'adjure donc les membres de cette chambre qui ont participé aux diverses combinaisons ministérielles tentées dans ces dernières semaines, de venir ici nous donner des explications. (Vive interruption.) — Cris: A la question! Enfin, si je l'osais, j'adjurerais encore le dévouement à la couronne de MM. Sauzet, Passy et Dupin, de venir à cette tribune répéter les paroles qu'ils ont tenues devant MM. Jacqueminot, Dessaret et de Marmier... (Nouvelle interruption.) — Les cris: A la question! redoublent. Ces paroles sont la répétition presque littérale de ce qu'a dit M. Soult à la chambre des pairs...

Voix nombreuses à gauche: Il s'agit d'élections! Il s'agit de fraudes électorales! Il s'agit de corruption! Il s'agit surtout d'une enquête!

M. PISCATORY: Personne plus que moi n'est impatient d'entendre les explications dont il s'agit. Je crois que c'est notre droit; je crois qu'il est de l'essence du gouvernement constitutionnel que rien de ce qui se passe en pareille circonstance ne reste caché; mais il y a un intérêt plus pressant aujourd'hui, c'est la cessation de la crise où nous nous trouvons. Je prie les honorables dévouements qui sont au banc des ministres (on rit) de ne pas prendre mes paroles en mauvaise part; mais il est nécessaire que la France ait enfin un gouvernement. Les explications qu'on demande ne serviraient qu'à l'ajourner encore. (Non! non! au centre.)

Je prie ces honorables membres qui ont été interpellés de bien considérer si les explications qu'on leur demande n'auraient pas pour résultat de prolonger encore la crise...

A gauche: C'est cela!

M. PISCATORY: Quant à moi, j'en suis profondément convaincu, j'ai déjà vu de pareilles interpellations adressées hors de saison: elles n'ont rien produit. Je demande donc que nous revenions à la vérification des pouvoirs; et quand le ministère sera formé, des interpellations seront adressées pour que la conduite, les actes et les paroles de tous soient connus du pays.

M. TESTE: Je demande la parole pour un rappel au règlement. Je comprends et je partage l'impatience dont M. Bugeaud s'est fait l'organe à la tribune. Il n'est personne parmi nous qui ne doive désirer le terme de la crise où nous sommes engagés, et si des explications peuvent y conduire, il faut qu'elles soient données. Mais avant tout, il faut que vous soyez un corps politique, organisé, et prêt à apprécier les explications, et, au besoin, à voter les mesures convenables... (Mouvement.)

En ce moment il n'y a rien ici que de provisoire; la chambre n'a pas organisé son bureau; elle n'a pas achevé sa première œuvre, la vérification des pouvoirs. Sur ces bancs, je vois un grand nombre de nos collègues futurs qui n'ont pas encore reçu le complément de leur mandat. Il serait indigne d'une nouvelle chambre de signaler l'ouverture de ses travaux par la violation du règlement. Avant de pouvoir faire quelque chose, il faut qu'elle s'organise et se constitue. (Très-bien! très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'opposition contre l'admission de M. Duvergier de Hauranne; je le proclame député.

M. DUPIN: Je demande la parole pour un rapport sur les élections non contestées.

L'honorable rapporteur propose l'admission de MM. le baron Mercier, Tracy, Lemerrier, Schauenbourg, Gautier d'Hauteserre.

Ces députés sont admis et prêtent serment.

M. BUGEAUD: J'invite M. Dupin à profiter du moment où il est à la tribune pour donner les explications que je lui ai demandées. (Vives réclamations à gauche.)

M. DUPIN: Je suis monté à la tribune pour remplir mon devoir de rapporteur; l'ordre du jour est la vérification des pouvoirs.

— C'est mon acte mortuaire, répondit Mathieu, après avoir rapidement parcouru l'écrit; oui, je le vois, je suis mort à la Bérésina; on m'a enterré dans un drapeau.

— Mon ami, dit Mme de Thurgis au capitaine Mathieu, vous tenez dans vos mains ma justification, je vous ai pleuré huit ans. Après ce vœu, j'ai épousé M. le comte, qui m'a cru libre aussi loyalement que je croyais l'être moi-même. On m'a conté l'histoire d'une femme qui, dans la position où je me trouve, n'hésita pas à méconnaître son mari; vous venez de voir si j'ai agi comme elle. Maintenant, mon ami, qui décidera de mon sort, du vôtre et de celui de M. de Thurgis? L'Etat et l'église vous ont donné à tous deux des droits égaux sur moi; il est vrai que les droits de M. de Thurgis sont le résultat d'une erreur; mais cette erreur, en est-il comptable?

— Monsieur, s'écria le capitaine de la garde royale, j'ai des enfants!... Vous êtes riche, continua M. de Thurgis, cet hôtel est à vous, vous avez une terre en Normandie.

— Et une femme, dit le capitaine Mathieu en jetant un coup d'œil sur Rosalie.

— Nous sommes, dit enfin Mme de Thurgis, dans une situation sans issue; si je quitte mon second mari pour retourner avec le premier, que deviendra M. de Thurgis? que deviendront mes enfants? à quels brocards, à quelle amère ironie ne sera livrée notre réputation commune? S'il m'est permis de déjeuner avec M. de Thurgis, il en sera de même. Paris est aujourd'hui divisé en deux camps, les amis et les ennemis des Bourbons. M. de Thurgis est dans l'un, vous êtes naturellement dans l'autre, capitaine Mathieu; Dieu vous préserve d'en référer aux tribunaux! Notre funeste situation deviendrait l'aliment des passions des deux partis, et peut-être deux hommes honorables qui ne se haïssent pas, presque deux vieillards, tireraient le fer l'un contre l'autre pour se disputer une femme. Croyez-

Observons notre règlement et respectons la liberté de chacun. Quand la chambre voudra!

L'orateur descend de la tribune et va s'asseoir sur son banc. La plus vive agitation succède à cet incident.

M. GASPARDIN, ministre de l'intérieur: M. Mornay, dans la dernière séance, a parlé d'un conseiller de préfecture de l'Oise, et a cité sur lui des faits de la nature la plus grave. J'ai dû m'enquérir soigneusement de ces faits, afin de pouvoir répondre à la chambre. Je reçois à l'instant une lettre de ce conseiller de préfecture, et je dois lire, pour le justifier, le passage suivant de la lettre qu'il m'a adressée. (Ici M. Gasparin donne lecture de la lettre.)

M. MARTIN (du Nord) donne des explications desquelles il résulte qu'il connaît à peine M. Merlier et que les amendes qui lui ont été remises l'ont été par suite de l'avis de l'administration des ponts-et-chaussées.

Quant à l'autorisation donnée à un sieur Maugé de recrépir sa maison, cela ne regarde en rien le ministre; c'est le conseil de préfecture qui pouvait prononcer sur la demande, et c'est lui qui a en effet prononcé.

Vous voyez bien qu'il n'y a rien en tout cela qui puisse donner lieu au moindre blâme contre moi. On a dit que peut-être j'avais signé la lettre sans la lire, eh bien! je ne le crois pas, et je suis persuadé du contraire.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 9 avril.

PRÉSIDENCE DE M. NOGARET, DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. les députés, disséminés dans les couloirs extérieurs, arrivent peu à peu dans la salle.

L'ordre du jour est la suite des vérifications de pouvoirs.

M. DUCOS fait le rapport de l'élection de M. Abbattucci. Il conclut à l'admission, mais non immédiate. M. Abbattucci, avant d'être définitivement admis, devra produire les pièces justifiant du paiement du cens d'éligibilité.

Plusieurs députés: Mais il y a d'autres difficultés!

M. DUCOS: Il est possible qu'il y ait d'autres difficultés, mais le 3e bureau, n'en ayant pas été saisi, a dû prendre les conclusions qu'il a prises. Plus tard, on pourra soulever devant la chambre les difficultés dont on parle.

MM. de Tocqueville, Renard, Chaix-d'Est-Ange, Joseph Périer, Quénauld et Legrand sont admis et prêtent serment.

MM. Saintenac et Rampon remplissent les mêmes formalités, ainsi que M. Colomès.

M. DUPIN propose la validation de l'élection de M. de Corcelles. Il lit en outre une lettre de M. de Corcelles qui se plaint d'un écrit sorti de l'imprimerie de la chambre des pairs, et qui l'accusait faussement d'être membre de la Société des Amis du peuple.

M. DE CORCELLES dénonce à la tribune cette manœuvre; il fait observer qu'en même temps qu'on lançait l'écrit, l'administration centrale le commentait et répétait ces indignes accusations, que recueillait le journal de la préfecture de l'Orne. Ce journal a été tiré à un nombre de numéros extraordinaire. Est-ce l'administration qui en a payé les énormes frais, ou un comité?

L'orateur s'élève contre les feuilles subventionnées, que la cupidité seule fait parler.

M. LEMERCIER dit quelques mots pour justifier l'administration.

M. DE CORCELLES est admis.

M. DUPIN fait le rapport de l'élection de M. Rosamel à Ambert. (M. Rosamel a été depuis nommé pair de France.) L'élection a été reconnue régulière par le bureau; mais plusieurs électeurs ont envoyé à la chambre une protestation qui se plaint de l'émission de divers écrits injurieux pour les candidats opposants et de diverses manœuvres corruptrices. Une autre lettre de M. Molin, ex-député d'Ambert et candidat repoussé, déclare que le ministre a dit au sous-préfet qu'il tenait à sa disposition 300,000 f. pour empêcher l'élection de M. Molin. Des offres de croix d'honneur et d'argent auraient été faites à divers électeurs. Un électeur ayant voté, le sous-préfet dit à cet électeur qui était fonctionnaire: « Avez-vous voté? vous êtes destitué. — Mais vous ne savez pas pour qui j'ai voté. — Vous êtes destitué, sortez d'ici. »

Diverses autres personnes ont été ainsi soumises à des menaces, et ont déclaré les faits véritables, en signant leur déclaration entre les mains de M. Molin.

Dans une autre lettre de M. Molin à M. Duvergier, on lit qu'un fonctionnaire se faisait fort de faire exempter un fils d'électeur du service militaire, si celui-ci votait pour l'amiral. (Exclamation.)

M. DUPIN lit encore une lettre de M. Bravard-Verrières, qui était le candidat de l'opposition libérale qui se portait contre M. Molin, doctrinaire. M. Bravard déclare que le sous-préfet a toujours combattu loyalement sa candidature. Quand il s'est trouvé, lui M. Bravard, opposé à M. Molin qui était alors candidat ministériel, M. Molin a employé des manœuvres déloyales. M. Bravard entre à ce sujet dans de longs détails.

M. GASPARDIN dit que les faits dénoncés par M. Molin dans sa lettre sont graves, mais difficiles à imaginer. (Allons donc! al-

lons donc!) Nous avons mandé le sous-préfet d'Ambert, M. Rouix; il est parti le 7 de Clermont, mais nous ne l'avons pas encore vu. Quand il sera arrivé, nous l'interrogerons sur les faits dénoncés.

M. PISCATORY: Plusieurs membres ont ressenti une impression de gâté à la lecture des lettres de M. Molin. Quant à moi, je n'y ai pas trouvé le moindre petit mot pour rire. (Très-bien!)

Les faits dénoncés ont un égal degré de gravité, qu'ils soient vrais ou faux; s'ils sont vrais, il faut que les coupables soient punis; s'ils sont faux, il faut que les calomnieux soient livrés à la justice ou à l'opinion publique. (Oui! oui!)

Dans cet état de choses, il n'y a qu'une commission spéciale de la chambre qui puisse revoir, concurremment avec M. le ministre de l'intérieur, les pièces relatives aux élections. (Réclamations.) J'entends dire que cela ne se peut pas; je comprends peut-être mal nos institutions; peut-être une commission spéciale ne pourrait agir de concert avec le ministre; mais enfin je demande la formation d'une commission spéciale pour l'examen des pièces sur les élections.

Encore une observation. M. le rapporteur a lu une pièce qui n'a pas été lue au bureau. C'est une irrégularité que je le prie de m'expliquer.

M. DUPIN dit que M. Bravard était un concurrent de M. Molin, que c'est à ce titre que lui M. Dupin a cru devoir lire sa lettre; et s'il ne l'avait pas lue comme rapporteur, il aurait pu la lire comme député. (Mouvement en sens divers.)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE attaque la lecture qu'a faite M. Dupin.

M. ODILON BARROT: Je ne sais par quelle fatalité une question générale, digne de la discussion de cette chambre, dégénère en une foule de querelles mesquines et sans hauteur. Il est temps d'en finir et d'user du droit que nous donne la constitution.

On nous a long-temps traités d'utopistes; il faut en finir aussi avec cette accusation, il faut en finir avec cette déplorable doctrine de la nécessité qui a été depuis tant d'années la doctrine du gouvernement. Je le dis hautement, c'est *quoique* et non *parce* que les candidats ministériels ont été protégés par l'administration qu'ils ont été élus, et parce qu'ils ont promis de marcher avec le progrès lui-même. (Très-bien!)

Finissons-en de ces colères puériles, de ces irritations sans résultat; elles débordent au sein de la société, ces préventions qui n'ont pas même le pouvoir de se justifier. Quand nous aurons entendu ces débats dans lesquels nous nous consumons, ces assertions et ces démentis, qu'aurons-nous gagné?

Messieurs, on a proposé de former une commission parlementaire; cette proposition trouve place dans notre situation. Ce ne sera point, comme on l'a dit, épié sur les attributions d'un autre pouvoir. Cet autre pouvoir, c'est pour l'avoir forcé qu'on lui a ôté toute son autorité. (Mouvement.) Ce droit que je réclame, ce droit d'enquête est une conséquence de notre mandat.

Si nous persistons dans ces débats pénibles, dans ces querelles de personnes, nous ne tarderons pas, Messieurs, à tomber de lassitude et de dégoût. (Très-bien! très-bien!)

M. CUNIN-GRIDAINE: Les débats qui se sont élevés sur les élections nous sont pénibles aussi, plus pénibles qu'aux autres. (Rires et murmures.) La situation où nous sommes est affligeante, j'en appelle la fin de tous mes vœux; mais le moment n'est pas venu d'exercer le droit d'enquête que je ne conteste pas.

Plusieurs voix: Mais quand donc l'exercera-t-on?

M. CUNIN-GRIDAINE: Si vous ne renvoyez pas cette proposition dans vos bureaux, vous violeriez le règlement....

A gauche: Mais c'est entendu!

M. CUNIN-GRIDAINE: Mais si c'est entendu, vous avez déjà violé le règlement; car MM. Piscatory et Barrot ont donné à leur proposition un développement qu'ils ne devaient pas lui donner. Attendez au moins que la chambre soit constituée, sinon vous appellerez une partie de la chambre à voter sur le sort de l'autre partie.

M. PISCATORY dit qu'il n'a pas violé le règlement. Il se contente de demander pour l'instant qu'on ajourne la validation de l'élection d'Ambert.

Cris au centre: Non! non!

M. QUESNAULT monte à la tribune; mais l'agitation où est la chambre l'empêche de parler. Il finit par descendre, et M. Barrot lui succède.

Voyez, dit-il, la situation où nous placerait l'obligation de prononcer sur l'élection de M. Rosamel. Des faits graves ont été dénoncés par des hommes honorables. Si la fraude a été employée, si des violences ont été commises, n'est-il pas évident que l'élection doit être invalidée? Et vous voulez, dans l'état d'incertitude où vous êtes, prononcer sur cette élection!

Au centre: Non! non!

M. BARROT: Eh bien! si vous ne le voulez pas, nous sommes d'accord. Je demande donc, et vous prononcerez l'ajournement.

M. GIROD (de l'Ain), garde-des-sceaux, dit que la chambre peut, suivant la loi, prononcer l'ajournement si elle n'est pas assez éclairée. Quant à l'autre proposition, sans la discuter, il croit qu'elle pourra entraîner des inconvénients très-graves.

M. DUVERGIER DE HAURANNE monte à la tribune.

Il est quatre heures et quart.

moi, gardons notre secret, conservons intacte une réputation que mérite notre vertu. Vous, capitaine Mathieu, vous rentrez dans vos biens, et comme il est impossible de revenir sans éclat sur une succession échue, je vais vous rendre votre hôtel et votre terre. Vous, M. le comte, vous aurez vos enfants. Pour moi, qui ne peux plus convenablement paraître dans le monde, je vais passer quelques jours en Normandie, et j'entrerai dans un couvent. C'est le seul lieu qu'il me soit permis d'habiter.

Mme de Thurgis ouvrit la fenêtre de son appartement qui donnait sur la cour, et demanda sa voiture.

— Je prendrai, dit-elle, des chevaux de poste au premier relais. M. de Thurgis, vous m'enverrez demain mes enfants.

Un silence de mort s'établit ensuite entre ces trois personnes.

Toutes trois avaient passé l'âge des passions exclusives, qui rendent égoïstes, et toutes trois sentaient leurs propres douleurs et comprenaient la douleur des autres. Le parti proposé par Mme de Thurgis était le seul convenable, le seul décent. Pas un mot ne fut échangé. Un domestique entra et dit:

— La voiture de madame.

Mme de Thurgis se leva, et, sans regarder ni l'un ni l'autre de ses maris, baissa la tête et quitta l'appartement. Quelques minutes après, le roulement d'une voiture sur les dalles de la cour apprit son départ. Les deux hommes se levèrent, se firent un salut respectueux et sortirent chacun par une porte opposée.

Cependant l'orage grondait; les ordonnances parurent, et il éclata. Quelques jours se passèrent, et nous avions avec un roi nouveau toutes les jeunes espérances qui suivent une révolution entreprise pour la liberté. Le 7 août, quand le canon des Invalides annonçait à la France l'installation d'une royauté qu'on appela alors républicaine, comme si ces deux mots pouvaient s'allier, de Mme Thurgis, vêtue de crêpe et entourée de ses enfants

en deuil, pleurant dans la solitude de son hôtel, lorsque, malgré les efforts de ses domestiques, une femme de ses amies pénétra jusqu'à elle.

— Eh bien! Madame la comtesse, lui dit cette femme, M. de Thurgis est mort en défendant son roi.

— Il est mort pour conquérir son drapeau, murmura Rosalie en étouffant sa voix dans son mouchoir et en songeant sans doute au premier,

— Vous avez perdu votre mari, continua cette femme.

— Tous les deux, dit Mme de Thurgis en levant la tête.

M. de Thurgis commandait une compagnie de la garde royale qui, le 27 juillet, à onze heures du matin, partit des Tuileries avec l'ordre de balayer les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille; il fut tué à la porte St-Denis.

Le capitaine Mathieu, dès qu'il vit les fleurs-de-lis abattues et le drapeau blanc dans les ruisseaux, sentit renaître tout le feu guerrier qui l'avait animé dès le collège; il prit un fusil chez un armurier, il acheta de la poudre et des balles, et, une cocarde tricolore à son chapeau, ce fut contre le Louvre qu'il tourna ses coups. La guerre civile lui répugnait. Il y avait sans doute, pensait-il, des camarades dans la garde royale; au Louvre, il y avait des Suisses. Hélas! une balle suisse l'atteignit au cœur, et il tomba sur ce gazon qui fait face à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et où, sous un trophée tellement modeste qu'il ne mérite pas même le nom de monument, reposent d'autres héros comme lui martyrs sans nom d'une cause sacrée.

La double veuve célèbre tous les ans un double anniversaire, et le 27 juillet elle a deux couronnes, l'une pour le trophée du Louvre, l'autre pour un tombeau modeste élevé au cimetière de l'Est.

MARIE AYCARD.

(Courrier français.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dix-neuf soldats anglais viennent de désertir les drapeaux du prétendant et sont arrivés hier dans notre ville. Ces hommes avaient fait partie de la légion anglaise commandée par le général Evans.

Des frontières, le 4 avril. — Maroto a passé, le 2, une revue dans les champs d'Estella jusqu'à Dicastillo avec tous les chefs de son état-major, Elío et Zariategui. Il y avait sur ces points 10 bataillons de Navarre, 4 de Castille, 2 d'Alava et 8 escadrons de cavalerie. Les troupes ont montré de l'enthousiasme pendant tout le temps qu'a duré la revue.

Ces jours derniers il a été fait quantité d'arrestations de chefs, parmi lesquels le lieutenant-colonel don Juan Manuel Sanz. C'est toujours par ordre de Maroto. Les prisonniers ont été conduits au château de Guebara.

Plusieurs déserteurs du 5^e bataillon qui étaient passés en France dans la crainte d'être châtiés en arrivant à Estella, où le bataillon était appelé par Maroto, sont rentrés en Espagne, le 2, pour demander leur grâce. Une partie de ces déserteurs étaient compromis dans les assassinats qui eurent lieu dernièrement aux environs de Lesaca.

Les troupes de la reine occupaient les mêmes positions.

Dans la nuit du 29 du mois dernier, les chasseurs d'Isabelle II sortirent de Bilbao pour aller surprendre quelques carlistes à Sodupe (à 3 lieues de là). Arrivés aux environs du village, les chasseurs sommèrent les factieux de se rendre; ceux-ci répondirent affirmativement, pourvu qu'on leur fit quartier. Sur ces entrefaites et au moment où les chasseurs allaient pénétrer dans l'enceinte, une décharge de mousqueterie leur mit huit à dix hommes hors de combat.

Immédiatement la maison fut envahie. Quelques carlistes tombèrent percés de coups de baïonnettes; les autres, au nombre de 28, furent emmenés prisonniers. On compte parmi eux un colonel, 16 officiers de divers grades, un prêtre et le nommé Caldito y Huebito, le premier qui leva l'étendard de la révolte à Bilbao.

Pendant que les intrépides chasseurs faisaient cette surprise, environ 2,000 hommes de la garnison de Bilbao vinrent occuper les hauteurs qui dominent Sodupe, afin de protéger la rentrée en cas de besoin.

Le général Castor, qui s'était rendu dans ce village pour y faire ses pâques, s'enferma dans le fort à l'arrivée des troupes de la reine, qui ne purent l'attaquer faute d'artillerie.

Les chasseurs ont trouvé beaucoup d'effets, beaucoup de bi-

joux et d'argent. La maison qui a été détruite était une auberge où l'on pouvait donner aux voyageurs jusqu'à quarante lits. Mais tout a disparu, et ce qui n'a pu être emporté a été incendié au départ de la colonne. Pendant le siège, il y a eu sept factieux de morts, un seul christino mort et neuf blessés. La troupe est rentrée à Bilbao avec son convoi de dépouilles et de prisonniers. On assure que les christinos étaient dans l'intention de ne pas retourner sans faire tomber en leur pouvoir la deuxième maison, mais le mauvais temps les en a empêchés.

Voici le rapport du colonel Zurbano sur la dernière sortie de Vittoria :

COMMANDEMENT GÉNÉRAL DES CORPS FRANCS DES DEUX-RIOJAS.

« L'ennemi s'étant assuré, en détruisant les ponts et en coupant la route royale, la possession de la ligne qui conduit en Guipuzcoa, ligne qui est aussi protégée par une suite de parapets, il a pu inutiliser mes desseins dans toutes les occasions où je l'ai provoqué. Profitant de sa sécurité, je fis partir dans la nuit d'hier deux compagnies qui, sortant par la porte de Castille, furent s'établir l'une dans les alentours de Gamarra, et l'autre près des hauteurs d'Escaramendi, afin d'empêcher que les espions ou quelque poste avancé ne donnassent avis de mon mouvement, qui fut exécuté vers onze heures de la nuit. Je fus moi-même à pied me colloquer sur les bords de la rivière Zurbano, au point situé entre le village de ce nom et le coteau retranché d'Escaramendi. Parvenu à cet endroit sans être aperçu, j'y jetai le pont que j'avais amené tout prêt, et j'y fis passer les deux compagnies chargées de surprendre le poste avancé d'Escaramendi, composé de 20 hommes. Mes soldats avaient reçu l'ordre formel de s'en emparer en silence et d'obliger son commandant à donner le mot d'ordre. Cela devait faciliter l'exécution de mon projet qui était de tomber à l'improviste sur un bataillon qui gardait le village de Durana, bien qu'il y eût à Arroyave un autre bataillon et un escadron de cavalerie.

Ma troupe parvint en effet à s'établir sur l'arrière-garde du point en question; mais en s'en approchant, elle fut reconnue par l'ennemi qui fit aussitôt quelques décharges auxquelles toute la ligne répondit. Ma troupe assaillit le corps-de-garde, tua de la baïonnette six soldats ennemis qui fuyaient, fit un prisonnier et enleva les fusils qui étaient encore chargés. Les autres, avec leur officier, se précipitèrent dans la rivière où probablement ils auront reçu le châtiement de leur téméraire projet.

L'ennemi ayant eu l'alarme par la fusillade, il devenait impossible de mener à bout mon dessein. Après avoir démoli la maisonnette et mis le feu aux combustibles, je rentrai dans

cette place vers trois heures du matin, sans autre perte que celle d'un soldat qui tomba raide mort au moment de l'engagement.

Vittoria, le 26 mars.

MARTIZ ZURBANO.

L'entrée des christinos dans la ville de Melilla est aujourd'hui officiellement annoncée. Le capitaine-général de Malaga, sous les ordres duquel l'opération a été faite, a vaincu la résistance des factieux. Nous ne savons encore aucun détail sur cette intéressante petite expédition navale.

Le capitaine-général de la Corogne est parti avec une division pour parcourir la Montana. On espère beaucoup de cette excursion en faveur des populations épouvantées par les cruautés commises sur elles par les factieux. Il a déjà eu une rencontre avec Fray Saturnino, dans laquelle celui-ci a perdu assez de monde.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Dans la crainte des vols qui peuvent se commettre si facilement *extra muros*, nous croyons très-utile de rappeler aux personnes qui habitent la campagne, le maillechort, dit argenterie de Paris, pour ne pas tenter la cupidité des voleurs.

(Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL.

Il n'avait presque rien été fait à Tortoni, et la rente paraissait plutôt en baisse qu'en hausse, lorsque le bruit circulant d'un nouveau ministère a fait faire des achats considérables, et par suite monter la rente.

Les nouveaux ministres seraient MM. Soult, de Broglie, Humann, Ducloux, Passy et Sauzet.

Cinq pour cent.	109 65	109 65	109 65	109 65
Quatre pour cent.	101 90			
Trois pour cent.	80 60	80 60	80 60	80 60
Rentes de Naples.	101	101	101	101
Actions de la banque.	2642 50			

GYMNASE-LYONNAIS.

Jeudi 11 avril 1853. — Neuvième représentation de M. Lepeintre aîné. — 1^o M. CRÉPU, vaud. — 2^o LE SOLDAT LABOUREUR, vaud. — 3^o LES VIEUX PÊCHES, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1390) Le samedi treize avril mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, tables, guéridons, chiffonniers, le tout en acajou et à dessus de marbre; glaces, pendules, chaises, fauteuils, une bibliothèque et plusieurs ouvrages reliés, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets. **GANDIL.**

(1309) VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le mardi seize avril mil huit cent trente-neuf, à neuf heures du matin, dans la rue Neuve, n° 7, au 4^e étage, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'objets mobiliers, consistant principalement en garde-robe bois de noyer, plusieurs corps de bibliothèque en sapin; en lits, tables, bureaux, chaises, fauteuils, paravents, glaces de diverses dimensions, garnitures de lits en imberline et en coton, linge de lit et de table, couvertures laine et coton, matelas, traversins, buffets, une quantité de vieux fers et autres objets.

Cette vente aura lieu par le ministère de l'un des commissaires-priseurs de cette ville, et il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication, applicables aux frais.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Morand, notaire, à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

A VENDRE. — Une bonne maison pour 40,000 f. et au 5 0/0 net de son revenu, située à Lyon, rue St-Jean. (1794)

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 18 avril 1839, à 11 heures du matin, une maison située à la Guillotière, clos Félissent, et un petit jardin contigu. Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, et deux étages et greniers; elle est récemment construite. (1790)

(1791) Même étude.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 24 avril 1839, à 11 heures du matin, une maison et un petit jardin contigu, situés à Lyon, rue Tramassac, n° 54. Cette maison est en face de la rue Saint-Pierre-le-Vieux; elle a de fort belles caves voûtées. Le corps de bâtiment sur la rue se compose de rez-de-chaussée et quatre étages. (1793)

(1793) Même étude.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Le 12 mai 1839, à 10 heures du matin, une maison, à la Guillotière, chemin du Vivier, de la contenance de 38 ares 79 centiares, soit 3 bicherées, complantées d'arbres fruitiers et treilles, avec une pompe, le tout clos de mur.

Il existe, en outre, un petit corps de bâtiment pour le cultivateur.

(1732)

Même étude.

A VENDRE AUX ENCHÈRES, EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

Le 5 mai 1839, à dix heures du matin, des immeubles situés à la Guillotière, consistant :

1^o En un pré situé au territoire de la Mouche, de la contenance de cinquante-un ares soixante-douze centiares, soit quatre bicherées;

2^o Un autre pré situé au même lieu, de la contenance de cent vingt-neuf ares vingt-quatre centiares, soit dix bicherées;

3^o Une terre située au même lieu, de la contenance de quatre-vingt-dix ares cinquante-cinq centiares, soit sept bicherées;

4^o Une terre située au territoire de Combe-Blanche, de la contenance de quatre-vingt-dix ares quarante-cinq centiares, soit sept bicherées.

ANNONCES DIVERSES.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.

Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n° 9, à Lyon.

Prix : 2 fr. le litre.

(10031)

(6460) A LOUER. — Masses de terrains sur l'emplacement du Jeu-de-Boule, derrière le café Melouzey et la nouvelle Rotonde, propres à recevoir toutes espèces de constructions. S'adresser à M. Baudouin, orfèvre, quai St-Antoine, 11.

ARGENTERIE DE PARIS, DITE MAILLECHORT,

CHEZ COQUAIS,

BIJOUTIER, RUE ST-COME, 6, MAISON DE L'HOMME D'OSIER, A LYON.

Cette argenterie a été reconnue et approuvée par les premiers chimistes de Paris comme pouvant rivaliser avec l'argent, tant pour la propreté que pour la solidité. Il y a de cet article, ainsi qu'en plaqué-argent de première qualité, tout ce qui concerne le service de table, tels que réchauds de table à esprit, à bougie et eau; couverts, cuillers à potage, à ragoût, à sucre, à punch et à fruits; porte-huiliers, porte-carafes, porte-mouchettes, pincettes à sucre, cafetières, théières, flambeaux, bords de table, moutardiers, ménagères, bols à potage et à punch, bougeoirs, truelles à poisson, bouchons; plus, un nouveau genre de couverts dont l'intérieur est en fer et recouvert en alliage, à 2 f. le couvert, article qui convient beaucoup pour la campagne. (8107)

(8108) AVIS. — Les actionnaires de la compagnie générale des mines de Rive-de-Gier sont prévenus que le dividende du deuxième semestre de 1838, fixé à vingt-cinq francs par action, sera payé chez MM. Lacombe frères, banquiers de la compagnie, à partir du 15 avril courant.

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

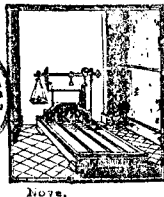
DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé Bains de vapeur à domicile.

(6461) A VENDRE. — Cheval de huit ans, fort, pour la voiture. S'adresser rue St-Joseph, n° 6.

NOUVEAU BREVET.

Perfectionnement et réduction de prix.



BALANCES-BASCULES A l'usage des magasins, et pour le pesage des voitures, pour poids publics.

Solidité, précision, garanties.

POIDS ET MESURES nouveau système décimal

BÉRANGER ET C^{ie}, Balanciers brevetés, à Lyon.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acutés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville. Au dépôt, chez M^{lles} les pharmaciens Fernand à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Morin, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1313)